

Trois associations pour les forêts valaisannes

FORÊTS Au printemps 2013, les quatre associations régionales du Valais romand ont fusionné pour constituer les deux associations forestières du Valais central et du Bas-Valais. Tour d'horizon du processus et de leurs activités.

La forêt valaisanne se divise désormais en trois régions: Bas-Valais, Valais central et Haut-Valais. En effet, en séance du 17 avril 2013, les représentants des deux associations de Martigny et de Monthey/Saint-Maurice, après dissolution de leur association respective, ont constitué le jour même l'Association forestière du Bas-Valais. Un processus similaire a eu lieu le 18 juin 2013 dans les associations de Sierre et de Sion pour constituer celle du Valais central.

La nouvelle structure, initiée par l'Antenne Régions Valais romand (pour le Valais romand), correspond ainsi à celle des trois régions socio-économiques. Ce remaniement se calque également sur la réorganisation du Service cantonal des forêts et du paysage en trois arrondissements forestiers. Laurence Pont, collaboratrice à l'Antenne Régions Valais romand, a accompagné le processus de fusion dans les deux Régions romandes: « *Le processus s'est mis en place rapidement. Il semblait évident pour tous qu'une réunification devenait indispensable et permettrait à chacun de pouvoir notamment créer des synergies et bénéficier de l'expérience de l'autre à l'image des « Groupements forestiers » qui collaborent étroitement dans leurs différentes activités.* »

Composition des associations

L'Association forestière du Bas-Valais regroupe les propriétaires de forêts des districts de Martigny, Entremont, Saint-Maurice et Monthey. Celle du Valais central est composée quant à elle des propriétaires de forêts publiques, membres des triages de



L'Association forestière du Valais central a invité les députés dans le Val d'Hérens, le 24 mai 2014, pour une journée d'information « in situ » afin de les sensibiliser aux travaux d'entretien des forêts de protection. DR

l'arrondissement forestier du Valais central. Elles ne possèdent aucune exploitation propre. Leurs buts sont la promotion de l'économie forestière en général, la défense des intérêts de ses membres, l'amélioration des synergies entre les triages. Les trois associations sont chapeautées par Forêt Valais qui est l'organisme faîtière.

Des effets sur le terrain

Sur le terrain, les effets de la nouvelle organisation se font ressentir. « *Le but était d'améliorer l'action commune, faire remonter l'information, renforcer l'efficacité surtout au niveau du dynamisme des sections* », explique Christina Giesch, chargée d'affaires à Forêt Valais. Ainsi, un an après leur création, des actions sont mises en place pour atteindre ces buts. Dans le Haut-Valais et le Valais central, les associations ont invité les députés à une après-midi d'information, vers Brigue, respectivement dans le Val d'Hérens. Le but de la journée: être plus concret et souligner l'importance protectrice de la forêt valaisanne. « *Face aux restrictions budgétaires, mettant en péril notamment l'entretien des forêts dites de protection, les associations ont sensibilisé les participants aux enjeux pour la protection des populations, des infrastructures et du paysage* » explique Christina Giesch. En effet, le rôle protecteur de la forêt est souvent méconnu du public. Son coût également: une vingtaine de millions de francs, un montant déjà serré qu'il ne faudrait pas réduire. Car ce rôle joué par la forêt ne peut pas être négligé et l'enjeu réside dans un entretien régulier. On parle alors d'un passage en moyenne tous les 30 ans. Or, celui-ci est réalisé tous les 58 ans actuellement.

Les députés présents ont pu découvrir « in situ » les avantages et les améliorations au niveau de la sécurité d'une forêt traitée par rapport à celle qui serait non traitée. Et l'occasion de démontrer que de la santé de nos forêts dépendent entre autres: la sécurité des villages et des infrastructures situés en aval, le maintien des emplois ainsi que la valorisation du bois valaisan. Une des pistes qui augmenterait les moyens à disposition est l'exploitation du bois indigène, si elle devenait plus rentable... Son utilisation à la construction et les chauffages à distance sont ainsi encouragés par les associations.

Trois questions à Roland Masserey

Président de l'ancienne association forestière régionale sierroise et Président de l'actuelle Association forestière du Valais central

Quelles ont été les étapes du rapprochement ?

Au départ, il s'agissait d'un souhait de l'Etat de vouloir rassembler les associations régionales sur le modèle des régions socio-économiques. Ainsi, l'Association forestière régionale de Sierre a approché celle de Sion dans la perspective d'une fusion. Des discussions ont été menées durant plusieurs séances pour mettre en place le schéma d'une nouvelle organisation. Finalement, les anciennes associations ont été dissoutes et la nouvelle Association forestière du Valais central créée.

Quels avantages en tirez-vous ?

La fusion nous a permis de regrouper nos membres sous une seule appellation. Compter sur un réseau de gens plus vaste sur le Valais central est réjouissant. Cela renforce nos moyens d'intervention et augmente notre impact du point de vue de la communication. Cela se révèle intéressant et nos chances d'être entendus sont ainsi renforcées. Des actions d'informations auprès de la députation et des communes ont déjà été organisées.

Pour les bourgeoisies, quels sont les enjeux de la gestion des forêts ?

Nous travaillons en lien étroit avec les triages et pour la défense des intérêts des propriétaires de forêts, majoritairement les bourgeoisies. Leur intérêt est aujourd'hui mis à l'épreuve avec les coupes budgétaires cantonales et fédérales. Les coûts d'entretien des forêts, qui ne seraient plus couverts, leur incomberaient. Il faut se poser la question à qui profite la forêt ?

Les associations forestières, c'est quoi ?

En 2013, les associations forestières régionales (4) du Valais romand ont été dissoutes et recréées pour ne former plus que deux associations (sur le schéma des régions socio-économiques et de la réorganisation du service cantonal). Elles se retrouvent sous l'égide de l'association faîtière Forêt Valais dont le comité est composé de deux délégués de chacune des trois associations. La mission des associations est d'assurer l'entretien de plus de 120'000 hectares de forêts du canton. Et encore :

Année de refonte: 2013

Nbre d'associations forestières:
3 (Bas-Valais, Valais central, Haut-Valais)

Nbre de triages forestiers en Valais romand:
21 (9 en Valais central, 12 dans le Bas-Valais)

Forêts en Valais: environ 120'000 hectares appartenant à 86 % aux bourgeoisies

Buts: promotion de l'économie forestière en général, défense des intérêts de ses membres, amélioration des synergies entre les triages.

Association faîtière: Forêt Valais (3 associations forestières et Fédération des Bourgeoisies)